

**Réalisation de reportages
photographiques dédiés à la promotion
de la marque *Esprit Parc national*
pour le Parc national des Cévennes**

Règlement de consultation

**Marché à procédure adaptée (MAPA)
N°2018/PNC/MAPA/09**

Date et heure limites de remise des offres : le 15 juin 2018 à 17h30

1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)
6 bis, place du palais
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur la réalisation de reportages photographiques dédiés à la promotion de la marque *Esprit Parc national* dans le Parc national des Cévennes.

3. TYPE DE CONSULTATION

Ce marché public est passé selon la procédure adaptée en application des articles 4 et 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Toutes les précisions sont données par la suite quant aux modalités de la consultation.

3.1 - Lots – Tranches

Sans objet.

3.2 - Variantes - Options

Sans objet.

4. PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.
Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat).

5. DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est fixée à 6 mois à compter de sa date de notification.

6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix sont fermes et définitifs. Les prestations seront réglées par application des prix de l'annexe financière de l'acte d'engagement.

Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.



Parc national des Cévennes

8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

8.1. - Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- ☐ le présent règlement de consultation (RC) ;
- ☐ la lettre de candidature (DC1) ;
- ☐ la déclaration du candidat (DC2) ;
- ☐ les cahiers des clauses administratives et techniques.

Le CCAG applicable aux marchés publics de Prestations intellectuelles (arrêté du 16 septembre 2009) s'applique au présent marché.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat etc.) prévues et utilisées par le prestataire.

8.2. - Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le retrait du document sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

8.3 – Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

9.1 - Condition d'envoi et date limite de réception des offres

Les offres devront être transmises au secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception ;
- soit déposées contre récépissé ;
- soit déposées électroniquement sur le site des marchés publics de l'Etat.

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant, dans le coin supérieur gauche, la mention : **2018/PNC/MAPA/09, marché pour la réalisation de reportages photographiques dédiés à la promotion de la marque *Esprit Parc national* dans le Parc national des Cévennes.**

La date limite de réception des offres est fixée le **15 juin 2018 avant 17h30.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.



Parc national des Cévennes

9.2. - Contenu des offres

La candidature comprend obligatoirement :

- ☐ la lettre de candidature (DC1) dûment complétée;
- ☐ la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et les documents justificatifs demandés ;
- ☐ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- ☐ une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et de l'EP PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution ;
- ☐ une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, et moyens humains et matériels (peut être inclus dans le mémoire technique) ;
- ☐ un RIB ou RIP.

L'offre comprend obligatoirement :

- ☐ l'acte d'engagement (ATTR1) et son annexe financière (détail descriptif estimatif et/ou bordereau des prix) dûment complétés et signés ;
- ☐ pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics);
- ☐ les autres pièces du marché datées et signées;
- ☐ **un mémoire technique détaillant et produisant :**

- ✚ les moyens humains affectés à la mission : chef de projet référent (nom et qualification), intervenants (noms et qualifications),
- ✚ une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans le cahier des charges :
 - modalités pratiques,
 - organisation envisagée,
 - échanges avec l'établissement,
 - étapes clés,
 - livraison du produit fini...
- ✚ un book détaillé (soit en version papier soit consultable sur internet) avec des images similaires à celles recherchées, conformément au cahier des charges, et une présentation des intervenants de la société,
- ✚ une liste de références du candidat en adéquation avec le cahier des charges,
- ✚ la liste du matériel utilisé et une note technique décrivant la chaîne de traitement des images,
- ✚ un modèle de contrat de cession des droits d'auteur ;
- ☐ la politique de développement durable et d'éco responsabilité de l'entreprise.

9.3. - Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

9.4. - Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

10. ADMISSION DES CANDIDATURES

Le jugement des candidatures sera effectué sur la base des garanties professionnelles, techniques (moyens...) et financières des entreprises. Entrera en ligne de compte la présentation du dossier de candidature qui doit faire ressortir des informations claires, simples et dénuées de toute ambiguïté.

11. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations.	40
2- Valeur technique des prestations	55
3- Politique de développement durable de l'entreprise	5

12.1. - Critère quantitatif financier (prix des prestations)

Les offres seront comparées sur la base de chacune des propositions détaillées dans le chiffrage détaillé de la mission.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.2. - Critère qualitatif (valeur technique des prestations)

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10 :

- approche artistique et références sur des projets similaires : 6/10,
- méthodologie proposée, organisation et mise en œuvre (effectifs, nombre d'heures, moyens techniques) : 4/10,

11.3. – Politique de développement durable de l'entreprise

Ce critère est jugé sur la base des pièces du mémoire technique (cf. paragraphe 9.2), fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10.



11.4. - Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 40% + note critère n°2 55% + note critère n°3 x 5%.

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles 48 et 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

- Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale, celine.billault@cevennes-parcnational.fr

- Correspondante administrative :

Catherine BERNARDI

Tél. : 04 66 49 53 38

Courriel : catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Catherine DUBOIS, chargée de communication

☎ : 04.66.49.53.48 📠 : 04.66.49.53.02

💻 : catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

